



**Les Amis
de la Terre**

Rapport de mission à Yusufeli (Turquie) : un barrage très loin des normes internationales minimales

Résumé | La Déclaration de Berne et les Amis de la Terre | Novembre 2007

Le barrage hydroélectrique de Yusufeli se situe sur la rivière Coruh, au Nord-Est de la Turquie. Il implique le déplacement forcé de 16 000 personnes habitant dans la ville de Yusufeli et dans 20 villages environnants. 15 000 autres personnes issues de 42 villages alentour seraient également affectées par le projet.

Ce projet vieux de vingt ans fait l'objet d'une sollicitation par Alstom et plusieurs banques françaises¹ de la Coface, l'agence française de crédits aux exportations, pour le compte de l'Etat français. L'agence de crédits aux exportations suisse, SERV, est également sollicitée par Alstom.

La Déclaration de Berne, ONG suisse partenaire des Amis de la Terre, s'est rendue en octobre 2007 à Yusufeli pour enquêter sur le projet et particulièrement sur les consultations des populations affectées et les réinstallations envisagées de ces populations. Le présent document est une synthèse du rapport de mission².

1. Résultats principaux de la mission

L'impact le plus grave du projet concerne le déplacement forcé des populations locales³. Concernant cet aspect, **le projet viole gravement les normes internationales, notamment la politique de sauvegarde OP 4.12 de la Banque mondiale et les Approches Communes de l'OCDE sur les crédits publics à l'exportation et l'environnement que doit respecter la Coface**. Il viole également les normes décidées par la France, à savoir les lignes directrices environnementales de la Coface et les conditions spécifiques à Yusufeli édictées par le Ministre des Finances en 2006. Notamment :

- **Les populations affectées n'ont pas été consultées adéquatement et n'ont pas pu faire valoir leur point de vue.** Elles ont seulement été informées qu'elles seraient déplacées par la construction du barrage. La majorité n'a pas été informée sur les sites potentiels de réinstallation, ni sur les nécessaires compensations et activités génératrices de revenus. La population de la ville de Yusufeli (8000 habitants environ) a reçu l'information qu'elle serait déplacée 400 m au dessus du village de Tekkale, dans un site rocailleux et pentu sans eau suffisante et sans terre cultivable ;
- **Les populations des zones rurales (environ 8000 personnes au total) n'ont pas été informées du tout**, et n'ont aucune information sur les sites de réinstallation les concernant, à l'inverse de ce qu'affirme le Ministère turc à l'énergie hydraulique (DSI) dans ses rapports. Une fois informées par la Déclaration de Berne, toutes les personnes rencontrées ont affirmé que les sites de réinstallation envisagés étaient inhabitables à cause du manque d'eau, de terres fertiles et d'espace pour l'agriculture ;
- Le Plan de Réinstallation des populations et ses addendums affirment que la majorité des habitants préféreraient une compensation financière (*cash compensation*). Cette affirmation est erronée et découle d'une situation biaisée. Dans les interviews menées par la Déclaration de

¹ Sont potentiellement impliquées BNP-Paribas, Crédit Agricole et Société Générale

² Disponible sur <http://www.amisdelaterre.org/Mission-terrain-a-Yusufeli-un.html>

³ Sur les impacts environnementaux, voir <http://www.amisdelaterre.org/Analyse-de-l-Etude-d-Impact.html>

Berne, une forte majorité des habitants préféreraient rester dans la région et être relogés. Cependant, comme les populations n'ont eu aucune proposition crédible et réaliste de réinstallation, plusieurs estiment qu'ils n'ont pas d'autre option que la compensation financière car le gouvernement ne leur donne pas le choix ;

- **Les autorités ignorent les inquiétudes et questions des populations, qui perdent confiance.** DSI ne répond pas aux inquiétudes légitimes des populations affectées concernant les montants des compensations, la restauration de leurs conditions de vie et la nécessité d'activités (notamment agricoles) génératrices de revenus. En conséquence, les populations affectées ont perdu confiance dans les promesses de DSI et du gouvernement.

2. Conclusions et demandes des Amis de la Terre et de la Déclaration de Berne

- **Le projet ne répond actuellement en rien aux normes internationales, notamment celles de la Banque mondiale et de l'OCDE qui s'appliquent aux agences de crédit à l'exportation.** Parmi les violations les plus flagrantes figurent le manque de consultations adéquates, l'absence de sites réalistes de réinstallation des populations déplacées, et la non-production par DSI d'un Plan de mise en oeuvre de la réinstallation (*Resettlement Implementation Report*) incluant des mesures de restauration des revenus des populations affectées. En outre, aucun accord n'existe à ce jour garantissant que le gouvernement turc réservera un budget suffisant pour l'expropriation et la réinstallation des 16 000 personnes déplacées ;
- Attendu que la Turquie a eu plus de dix ans pour produire un plan de réinstallation réaliste des populations déplacées, mais qu'elle refuse toujours de le faire dans la dernière version du projet, **les Amis de la Terre et la Déclaration de Berne sont dans l'obligation de constater que DSI n'a pas la volonté de réinstaller correctement les populations déplacées ni de respecter ainsi les normes internationales.** L'affirmation grossièrement erronée de DSI selon laquelle les populations locales préféreraient des compensations financières et non des terres et habitations met en évidence que DSI a pour but d'exproprier les populations et de les pousser à abandonner la région et se débrouiller seuls ailleurs, pour éviter d'avoir à assumer la réinstallation très difficile voire impossible de 16000 personnes dans des sites pentus, rocailleux, arides et sans terres agricoles ;
- **Plus globalement, le projet n'a toujours pas une approche de développement en faveur des populations affectées.** Ces dernières semblent davantage considérées comme des « gêneurs » que comme des parties prenantes ayant droit à bénéficier de conditions de vie après le projet au moins égales à celles qu'ils avaient avant et si possible meilleures, comme le stipulent les normes internationales ;
- **Les manipulations effectuées par DSI et le climat d'intimidations et de pressions psychologiques sont stressantes et épuisantes pour les populations de la vallée de la Coruh.** Une grande partie des habitants n'osent pas exprimer leurs inquiétudes et critiques par peur de représailles, notamment la crainte de perdre leur emploi. Dans sa mission, Christine Eberlein de la Déclaration de Berne a échangé avec l'association des « Amis de Yusufeli » à Istanbul, dans un bureau de la municipalité d'Istanbul : une personne a été immédiatement licenciée suite à cette réunion. Un professeur qui s'était exprimé contre les barrages sur la Coruh à la télévision turque a reçu des menaces de mort le soir même. Ces faits corroborent ceux constatés par Sébastien Godinot des Amis de la Terre dans sa mission sur le terrain en 2002 : les ONG européennes présentes étaient suivies par les forces spéciales anti-terroristes de l'armée turque, et chaque personne interrogée par les ONG était ensuite harcelée par la police. Il faut en conclure en outre que le climat politique ne s'est pas amélioré en 5 ans ;
- **Les gouvernements et notamment les Ministres des Finances de la France et de la Suisse, dont les agences de crédit sont impliquées dans le projet, doivent être conscients que 75% des sites envisagés par DSI pour la réinstallation des populations sont irréalistes.** En conséquence, garantir le projet revient à accepter un déplacement forcé massif, en violation grave des normes internationales que doivent respecter les agences de crédits à l'exportation ;
- Le gouvernement turc a un passif désastreux en matière de respect des engagements dans les projets de grands barrages (projets de Keban, Attatürk, Deriner), y compris dans des projets

extrêmement récents (barrage d'Illisu, août 2007⁴). Sur la base de ce retour d'expérience, **la Coface ne doit pas accorder une garantie au barrage de Yusufeli tant que l'ensemble des documents exigés n'ont pas été achevés et rendus publics, afin d'assurer leur meilleure mise en oeuvre possible** : Plan de mise en oeuvre de la réinstallation des populations, mesures de restauration des revenus, preuve que les sites de réinstallation sont adéquats en quantité et en qualité pour l'agriculture. En outre, un budget spécifique aux réinstallations des populations doit être fourni par la Turquie, et une clause d'échec (*failure clause*) doit être intégrée dans le contrat avec la Turquie, afin de conserver un levier pour faire respecter les conditions convenues. **Accorder une garantie au projet sans le respect de ces minima consisterait à signer un chèque en blanc à la Turquie.**

3. Demandes de l'Association Culturelle de Yusufeli

L'Association Culturelle de Yusufeli compte environ 150 membres. Elle coopère avec l'Association de kayak et rafting de Yusufeli, l'Association Trecking et Sports et le Barhal Culture Club.

- L'Association Culturelle de Yusufeli demande à l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet de respecter la demande des populations affectées de ne pas construire le barrage, car il n'y a pas de terres appropriées dans la région où elles pourraient être relogées ;
- La majorité de la population dépend de l'agriculture vivrière pour survivre, et environ 5000 personnes en dépendent totalement ; elles ne pourraient pas survivre sur les sites proposés ;
- Ils souhaitent rester unis en tant que communauté. S'ils sont forcés de prendre de l'argent en compensation des terres et de quitter la région, leurs communautés et réseaux sociaux s'effondreront. Ils craignent d'être dispersés du fait du manque de terres abordables, et de se retrouver dans des banlieues de grandes villes, renforçant la foule des populations au chômage sans savoir comment nourrir leurs familles ;
- En conséquence, ils demandent que le barrage ne soit pas construit, sauf si DSI leur offre des sites de réinstallation adéquats, incluant des terres agricoles qu'ils jugent acceptables et où ils peuvent cultiver en suffisance ;
- Ils veulent savoir quels prix leur seront donnés pour leurs propriétés, et les coûts des nouvelles habitations et terres ;
- Enfin, si le barrage doit finalement être construit, ils demandent que DSI construise immédiatement des habitations et fermes pilotes sur les nouveaux sites de réinstallation, pour démontrer qu'ils peuvent y maintenir leurs conditions de vie. S'ils doivent être déplacés dans 5 à 10 ans, DSI doit planter des arbres fruitiers dès maintenant afin qu'ils puissent récolter dans 5 ans. Dans le cas contraire, ils ne peuvent prendre DSI au sérieux.

Pour plus d'information

Plus d'information sur le barrage de Yusufeli :

<http://www.amisdelaterre.org/-Barrage-de-Yusufeli-Turquie-.html>

Voir aussi le site de la Déclaration de Berne :

<http://www.evb.ch/fr/p11843.html>

Sébastien Godinot

finance@amisdelaterre.org

Les Amis de la Terre

www.amisdelaterre.org

Campagne Responsabilité des acteurs financiers

Tel + 33 (0)1 48 51 18 92

2 B rue Jules Ferry 93100 Montreuil France

⁴ Dans le barrage récent d'Illisu, dont les travaux viennent de débuter, les 150 conditions environnementales et sociales demandées par les agences de crédits à l'exportation impliquées (Allemagne, Suisse et Autriche) font déjà l'objet de violations. Voir http://www.fern.org/media/documents/document_4029_4030.pdf